

Délibération n° 2017-152

OBJET : APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	47
Présents et représentés	:	61
Votants	:	61

Le mercredi 28 juin 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 juin 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Délibération n° 2017-152

M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
 Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS
 M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
 M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ
 Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Ouïam HAMMAN donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
 M. Rémi BETIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Marie-Pierre DIGARD donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY
 M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE
 M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC
 Mme. Denise GARCIA suppléant de M. François HILLION

DELEGUES ABSENTS

M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles GOBRON

Objet : **APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les L.5211-41-3 et L.5216-5 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU l'arrêté n°2015063-002 du préfet de la Région Ile-de-France du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/339 du 29 mai 2015 portant projet de périmètre pour la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

VU la délibération n°2016-454 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 portant adoption du Projet de territoire 2016-2026 ;

CONSIDERANT la création au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » couvrant un périmètre de 27 communes ;

CONSIDERANT que les compétences exercées par la Communauté Paris-Saclay correspondent aux compétences fusionnées des établissements publics d'origine de l'ex communauté d'agglomération du plateau de Saclay et de l'ex Communauté d'agglomération Europ'Essonne, mentionnées aux annexes de l'arrêté de création de la Communauté d'agglomération précité ;

CONSIDERANT que la Communauté Paris-Saclay exerce les compétences obligatoires et optionnelles telles que modifiées par la loi NOTRe en son article 66 ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, la Communauté Paris-Saclay dispose d'un délai d'un an pour décider la restitution des compétences optionnelles et d'un délai de deux ans pour décider la restitution des compétences supplémentaires ;

CONSIDERANT que jusqu'à cette délibération ou, au plus tard, jusqu'à l'expiration du délai précité, le nouvel établissement public exerce, dans les anciens périmètres correspondant à chacun des établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné, les compétences transférées à titre optionnel ou supplémentaire par les communes à chacun de ces établissements publics ;

Délibération n° 2017-152

CONSIDERANT que les compétences exercées par la Communauté Paris-Saclay sont l'expression du Projet de territoire adopté en 2016 ;

CONSIDERANT le travail de réflexion engagé lors des bureaux communautaires des 22 février, 19 avril et 17 mai 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. ADOPTE les statuts tels que présentés en annexe ;
2. DEMANDE à ce que l'arrêté préfectoral à venir portant adoption des statuts de la Communauté Paris-Saclay précise une entrée en vigueur des statuts au 1^{er} janvier 2018 ;
3. DEMANDE aux conseils municipaux des communes membres de bien vouloir délibérer sur ces propositions dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération et des statuts annexés.

Fait et délibéré le mercredi 28 juin 2017

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (61 VOIX)

61 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Gilles GOBRON,

Délibération n° 2017-152

Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20170628 - lmc 121686 -DE

Date AR Préfecture :

3 juillet 2017